



## Mise au placard pendant congé parental

Par **dubois**, le **03/07/2012** à **22:22**

Bonjour,

Je suis en congé parental depuis mi mars, je reprends le 1<sup>er</sup> octobre 2012. J'avais repris mon travail en janvier mais j'ai fait une dépression post partum et j'ai décidé de prendre mon congé parental. Je travaille comme assistante d'audioprothèse. Ma patronne m'a appelé cet après-midi pour me demander si cela m'intéressait de reprendre dans un autre centre que celui auquel je suis rattachée, sachant qu'il est beaucoup plus loin. Elle m'a donné comme raison "le centre auquel vous êtes rattachée ne peut pas se permettre d'avoir une personne qui vient et puis s'en va il nous faut être sûrs que vous allez rester"...

Elle doit me rappeler car elle pense que j'y réfléchis comme j'ai parlé d'un temps partiel mais après réflexion je ne veux pas et souhaite récupérer mon poste. Quels recours peut-elle avoir? Peut-elle m'obliger à changer de centre? Vaut-il mieux que je lui réponde par écrit?

Merci pour votre réponse

Par **DSO**, le **05/07/2012** à **09:19**

Bonjour,

Vous devez retrouver votre poste; extrait du Code du travail :

Article L1225-55

À l'issue du congé parental d'éducation ou de la période de travail à temps partiel ou dans le mois qui suit la demande motivée de reprise de l'activité initiale mentionnée à l'article L. 1225-52, le salarié retrouve son précédent emploi ou un emploi similaire assorti d'une rémunération

au moins équivalente.

La Cour de cassation précise que l'employeur doit remplacer la salariée dans son emploi précédent s'il est disponible et non pas dans un emploi similaire.

Cordialement,  
DSO

Par **dubois**, le **05/07/2012** à **09:58**

Merci pour la réponse

J'ai envoyé un mail a mes deux patrons pour leur signifier mon retour au 1er octobre sur mon poste à temps plein. Faut il que j'envoie une lettre un mois avant ma reprise ?

Par **DSO**, le **05/07/2012** à **11:28**

Il faut envoyer un courrier RAR à votre employeur 1 mois avant votre reprise.

Cordialement,  
DSO

Par **dubois**, le **05/07/2012** à **11:30**

merci beaucoup !!!